

ABONNEMENT.

Saumur	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Reclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois
bros-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 FÉVRIER

Chronique générale.

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« Nous avons voulu nous rendre très-exactement compte de la situation, au point de vue de l'état de l'opinion telle qu'elle s'est traduite par les dernières élections sénatoriales, et voici le résultat auquel nous ont amené un calcul d'ailleurs très-simple. Ayant fait le total des suffrages obtenus par les candidats tant conservateurs que républicains dans les 32 départements où les partis ont engagé la lutte l'un contre l'autre, nous avons trouvé que les candidats républicains ont réuni 15,418 suffrages et les candidats conservateurs 12,473 ; soit une moyenne de 472 suffrages républicains contre 389 conservateurs ; l'écart est à peine de 10 0/0. Si le résultat produit répondait mathématiquement à la force numérique des partis, dans le pays, le nombre des candidats élus dans ces 32 départements devrait donc être le même, pour les deux partis, à trois dixièmes près. Or, les 32 départements ont envoyé, au Sénat, 41 républicains et seulement 20 conservateurs. Et encore ne faisons-nous pas entrer en ligne de compte l'avantage, très-aisément appréciable, que les républicains ont ici de la nouvelle loi électorale sénatoriale, loi qui a eu pour effet d'augmenter le contingent des électeurs républicains dans une proportion qui a été, précisément, évaluée à 10 0/0.

« Quoi qu'il en soit, il résulte de ces chiffres que l'opinion publique en France se partage en deux portions à peu près égales ; la force numérique des deux partis en présence, républicains d'une part, conservateurs de l'autre, se balance à bien peu de choses près. Dans ces conditions, nous ne sommes nullement surpris que les républicains hésitent à consulter le suffrage universel et surtout qu'ils redoutent les effets du scrutin de liste. Nous savons que ce qui les

préoccupe, ce n'est pas de fournir au pays le moyen d'exprimer justement et librement son opinion : c'est d'assurer leur réélection. Et il faut convenir que, pour ce résultat, aucune loi, aucun système ne pouvaient les servir mieux que ne l'a fait la nouvelle loi électorale sénatoriale, loi dont, bien à tort, les officieux prétendent que nous attendions le salut. »

Cette observation raisonnée de notre confrère conservateur se trouve pleinement confirmée par les aveux, les inquiétudes, les craintes qui échappent aux écrivains défenseurs du parti républicain.

Le reporter parlementaire du *XIX^e Siècle*, recueillant les échos des couloirs de la Chambre, dit : « Le scrutin de liste a reçu un rude coup ; les élections sénatoriales du 25 janvier le lui ont porté. » Et, après diverses considérations, il termine ainsi : « En vérité, je vous le dis : le scrutin de liste vient de subir une terrible saignée. Jamais nous ne l'avons vu aussi débile. »

Le *Journal des Débats* constate que les votes du Nord et du Pas-de-Calais « ne sont pas, tant s'en faut, une quantité négligeable. Ils ont de l'importance par eux-mêmes ; ils en ont aussi comme symptômes. Ils ont révélé chez les partis de droite une organisation, une ardeur et surtout une discipline auxquelles on ne s'attendait pas. Ils ont révélé, chez un certain nombre d'habitants des campagnes, un état d'esprit particulier, une sorte de mécontentement et de lassitude que les ennemis de la République ont habilement exploitée, et dont les partisans de la République auraient grand tort de ne pas tenir compte. »

« A la Chambre, la droite demandait l'autre jour la vente des chemins de fer de l'Etat ; son raisonnement était aussi simple qu'irréfutable. Le réseau, disait-elle, a coûté à l'Etat 900 millions, combien rapporte-t-il ? 2 millions. Vous trouverez preneur au prix coûtant, vendez donc au plus vite. La gauche a refusé avec ensemble.

Pourtant il y avait une économie considérable à réaliser ; un capital de 900 millions ne rapportant que 2 millions d'intérêt constitue un mauvais placement.

Supposons un particulier qui a placé 9,000 francs ; au bout de quelques années il s'aperçoit que ce capital ne lui rapporte que 20 francs par an. Va-t-il laisser son capital à la même place ? Il ne sera pas si sot.

Eh bien ! le gouvernement fait ce que ne ferait pas le particulier le moins avisé ; il se contente de 20 francs par an pour 9,000 francs, ou de 2 millions pour 900 millions, ce qui est la même chose. Comment peut-il commettre une faute économique aussi grossière ?

C'est que si le placement financier est mauvais, le placement électoral est excellent.

Des places ! Des places ! Donnez-nous des places ! crie la troupe des faméliques.

— Votez pour nous, répond le ministre, et je vous placerai dans les chemins de fer de l'Etat.

Les radicaux se sont unis aux ministériels parce que le chemin de l'Etat est un acheminement vers le socialisme. Ils aspirent au nom des principes socialistes à étendre la lourde main de l'Etat sur les chemins de fer, les allumettes, le tabac, l'industrie et le commerce français tout entier.

La France se ruinera, mais eux s'enrichiront. C'est le fond du système.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée. Le général Lewal a donné lecture du projet qu'il se propose de déposer sur le recrutement. Ce contre-projet demande que la durée du service soit fixée à trois ans, plus une année dans la disponibilité.

Des congés temporaires seront accordés, après une année de service, aux soldats qui auront fait preuve d'une bonne conduite et qui justifieront d'une instruction suffisante.

Si le nombre de ceux qui se trouvent dans ces conditions dépasse le chiffre fixé

par le ministre de la guerre, un tirage au sort déterminera les soldats qui seront appelés à bénéficier de ces congés temporaires.

LE BUREAU DU SÉNAT.

Le Sénat a procédé à l'élection de son bureau. M. Le Royer a été réélu président ; MM. Humbert, Teisserenc de Bort, Peyrat et Magnin, ont été élus vice-présidents ; MM. Gayot, Gustave Denis, Edouard Millaud, Barbey de Verninac et Clément ont été élus secrétaires ; MM. le général Péliissier, Rampon et Corbon ont été élus questeurs.

L'ORTHODOXIE OPPORTUNISTE.

M. Delabrousse, conseiller radical de Paris, vient d'être invité par les administrateurs du *Siècle* à donner sa démission de rédacteur à ce journal. On lui reproche d'avoir pris parti contre la candidature sénatoriale de M. Spuller.

ELECTIONS CONSERVATRICES.

Les conservateurs viennent de remporter deux succès très-appreciables.

M. Mariot a été élu conseiller d'arrondissement pour le canton d'Avallon, en remplacement de M. Houdaille, républicain, démissionnaire. M. Mariot a réuni sur son nom 4,248 voix, contre 4,140 données à son compétiteur républicain, M. Verruze.

Dans le Pas-de-Calais, à Saint-Omer, MM. Berteloot, Guilbert, Hochart, Tillie ont été élus conseillers municipaux par plus de seize cents suffrages, tandis que les républicains en recueillaient mille tout au plus.

Ces diverses élections montrent bien ce que l'on obtiendrait en se donnant la peine de s'organiser. Au lendemain des élections sénatoriales, elles accentuent l'importance des résultats obtenus par les conservateurs.

A propos de l'élection d'Avallon, nous lisons dans les *Nouvelles* :

« Le fief électoral des républicains de l'Yonne est en train de secouer le joug de ses

64 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE VII

LES TERRORS DE M. JULES (suite).

Jacques Faucheur était convaincu qu'il venait de saisir un des agents du vieux Michel.

— Fouillez-le ! s'écria-t-il.
M. Jules pâlit. Il avait dans ses poches toutes les instructions de M. Benoist, des mandats de justice, de faux passeports et de prétendus contrats d'assurance.

En une seconde, tous ses papiers furent remis à Jean Besson qui avait été à l'école, et savait lire non-seulement les moulés, mais même l'écriture de main : chose rare, à cette époque, dans cette partie de la Sarthe.

— Lis-nous tout cela, dit Faucheur, nous allons savoir quel est cet homme.

Et pendant que Jean Besson lisait à voix basse, non sans quelque difficulté, il faisait des gestes expressifs devant M. Jules :

— Ah ! si tu es un espion, un traître, un ennemi de Rouget, s'écria-t-il, tu vas passer un vilain quart d'heure. Tu vois bien ces broussailles ? Eh bien ? tu n'en sortiras plus : une balle dans la tête, et ce sera vite fait.

— Oh ! oh ! dit tout à coup Besson, cet homme est un agent de police envoyé à la poursuite de Rouget. Voilà des lettres du procureur de La Flèche, et des sortes de papiers que je ne connais point, mais qui prouvent que Jules Lampin avait mission d'arrêter notre ami.

Jean Besson n'avait pas achevé que le Potard s'était élancé sur le policier.

— Est-ce vrai ? s'écria-t-il, es-tu l'agent de police venu du Mans pour prendre Rouget ? Réponds, oui ou non !

— Non, messieurs, non, se hâta de dire M. Jules au comble de la frayeur. Je ne veux pas arrêter Rouget ! Rouget est mon ami.

— Ton ami ? Rouget ! celui que tu dois arrêter ! Tu veux nous tromper. Comment le fusil de Rouget est-il là ? Tu as tué notre ami, nous le tuerons à notre tour.

Jacques Faucheur, pendant ce temps, avait tiré une corde de sa carnaissière, et il attachait solidement les deux mains de M. Jules derrière le dos.

Alors le policier commença des supplications.

— De grâce, messieurs, disait-il, écoutez-moi. Je vais tout vous raconter.

— A genoux ! cria le terrible Faucheur. Fais tes prières, et prépare-toi à mourir.

— Non, non, messieurs, écoutez-moi. Rouget n'est pas mort ; il doit être tout près d'ici. Appelez-le et il viendra.

Jean Besson eut pitié de ce pauvre homme. D'un geste, il releva le canon du fusil de Faucheur, et s'approcha de M. Jules :

— Faites bien attention, lui dit-il. Racontez-nous tout ce qui s'est passé ; dites-nous comment il se fait que vous soyez ici, vous, agent de la police de sûreté, à côté du fusil désarmé de notre ami. Et s'il y a dans votre récit quelque chose de louche, soyez sûr que vous ne sortirez pas vivant de ces broussailles !

M. Jules sentit renaitre une lueur d'espérance, et il esquissa un sourire.

— Je ne crains rien, dit-il, si vous voulez m'écouter, je dirai tout.

Les trois braconniers, appuyés sur le canon de leurs fusils, se tinrent debout, à cinq pas du policier, qui commença le récit de la journée, raconta sa mésaventure de la Souche-Peuplard, son départ avec Rouget, la fuite, l'attaque du sanglier, et sa délivrance par Rouget.

Un pareil récit parut bien invraisemblable aux braconniers.

— Comment se fait-il, demanda Besson, que Rouget eût laissé son fusil à terre, et qu'il n'ait pas

répondu à votre appel ?

Le policier, qui n'était pas moins surpris que les braconniers du silence de Rouget, ne sut que répondre à la question qui lui était adressée.

— Vous voyez bien, mes amis, dit Faucheur, cet homme nous trompe. Il faut le punir.

— A mort ! cria le Potard.

— Attachons-le seulement à un arbre, dit Besson, plus humain.

— Non ! non ! reprit Faucheur. A mort. Il faut faire justice pour apprendre à d'autres à marcher droit.

— Cependant... dit Besson.

— C'est la majorité qui décide, s'écria le Potard. Je me charge de l'affaire. A genoux, coquin !

— Grâce ! grâce ! messieurs, hurta le policier. Mais la rude main de Faucheur s'abattit sur ses épaules, et M. Jules, plus mort que vil, tomba sur ses genoux.

Puis, le Potard et Faucheur s'éloignèrent de dix pas, et armèrent ensemble leurs fusils.

Besson ne disait plus mot. La majorité ayant décidé la mort, il ne se croyait plus en droit d'intervenir.

— Fais tes prières ! cria Faucheur en épaulant.

Tout à coup, un éclat de rire formidable, homérique, retentit derrière le ravin, et les braconniers, se retournant en sursaut, aperçurent Rouget qui se tordait à quelques pas d'eux.

seigneurs et maîtres de l'opportunisme. Les conservateurs de l'Avallonnais ont encore conquis un siège de conseiller d'arrondissement sur les républicains! Le mouvement se dessine. Puissent les conservateurs, dans tous les départements, suivre ces exemples d'union et d'énergie. Le triomphe est à ce prix. »

Nous apprenons que le secrétaire général de Saône-et-Loire va être appelé à la préfecture de Vaucluse, en remplacement de M. Assiot, qui va être mis à la retraite.

LES DERNIERS PRISONNIERS.

Les derniers prisonniers de la guerre franco-allemande viennent de quitter l'Allemagne.

Des turcs qui, pendant leur captivité, avaient tué un gardien qui les avait maltraités et de ce fait avaient été condamnés à la détention dans une forteresse, ont passé avant-hier à Cologne, venant de Wesel.

Ils étaient vêtus d'un uniforme neuf, que le gouvernement français leur avait fait parvenir.

La dernière séance du cours d'histologie de M. le docteur Robin, professeur à la Faculté de médecine, n'a pu avoir lieu par suite d'une cabale montée par les étudiants. M. Robin ayant été réélu sénateur de l'Ain, ses auditeurs l'ont accueilli aux cris de « Démission! », sur l'air des *Lampions*, et le professeur ne pouvant rétablir le silence, a pris le parti de se retirer; le vacarme a duré vingt minutes.

Toujours le monde renversé: ce n'est plus le professeur qui fait la leçon, ce sont les élèves.

Nous lisons dans la *Basoche*, journal des huissiers:

« L'affaire de M^{me} Clovis Hugues a révélé que plus de quatre mille individus jouent, à Paris, le rôle des Morin et des Clerget. Tous ne sont pas aussi maladroits que Morin et ne vont pas jusqu'au faux témoignage. Mais le mal qu'ils peuvent faire est énorme, et la loi est presque impuissante à les atteindre. »

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

L'AFFAIRE DE KELUNG.

Le ministre de la marine a reçu hier de l'amiral Courbet la dépêche suivante, datée de Kelung:

« Une colonne composée de 4,500 hommes et de 4 canons a attaqué, le 25 janvier, les ouvrages qui menaçaient nos positions au sud-est et commandaient l'accès des mines.

Plusieurs de ces ouvrages ont été successivement enlevés. Nous nous sommes arrêtés à une demi-lieue de nos positions, devant un plateau escarpé, très-bien fortifié. Nous occupons maintenant une base

— Rouget! Rouget! c'est Rouget! s'écrièrent les trois hommes, en jetant en l'air leurs chapeaux.
— Vive les braconniers! s'écria Rouget.
— Vive Rouget! répondirent d'une seule voix Besson, le Potard et Faucheur.
Le Potard courut gaiement à M. Jules:
— Crie vive Rouget, ou je t'égorge! dit-il.
— Vive Rouget! cria M. Jules.
— C'est bien.

Rouget s'avança et vint dénouer la corde qui liait les mains du policier. Puis il montra à celui-ci la direction du sud.

— Sauvez-vous maintenant, lui dit-il. La route est libre, et, à cette heure, vous ne trouverez plus de sangliers.

— Attendez un peu, reprit Faucheur en s'approchant. Vous êtes agent de police, mais si jamais vous aidez à prendre Rouget, et si je vous retrouve en forêt, il n'y aura pas d'explication: je vous tuerai.

— Moi aussi! dit le Potard.
— Moi aussi! dit Besson.

Le pauvre homme se demandait s'il était encore vivant. Ses cheveux étaient hérissés sur sa tête et sa raison commençait à s'égarer. Quand Faucheur le lâcha, il partit comme un fou dans le sentier, courut droit devant lui pendant près de deux heures, et ne s'arrêta que lorsqu'il atteignit le premier village. Alors, il se rendit à Durial, écrivit

d'opérations solidement défendue à 600 mètres de ce plateau.

« Dès que les troupes seront reposées, nous continuerons l'opération.

« La résistance de l'ennemi a été vigoureuse, son tir très-bon. Nos soldats ont montré beaucoup d'entrain au feu et une grande résistance à la fatigue.

« Nos pertes sont les suivantes: 9 tués dont 2 officiers; 53 blessés dont 32 très-légalement.

» COURBET. »

Les blessés à Formose.

On communique au *Figaro* la lettre ci-jointe relative aux complications qu'amène dans le service des ambulances l'occupation de Formose:

« Le dernier courrier de Formose nous apporte des renseignements navrants sur la situation des ambulances du petit corps de troupes qui occupe Kelung. Par suite de certaines opérations, nos soldats sont laissés dans le dénuement le plus complet, décimés par les maladies et les privations. Les ambulances se trouvent dans le plus triste état. Elles occupent environ 20 cases chinoises abandonnées par leurs propriétaires. On y a entassé trois cents malades parmi lesquels une centaine à peine ont la chance d'avoir un matelas, un simple matelas étalé non pas sur un plancher, mais sur la terre. Les autres n'ont que leur couverture ou leur capote comme lit. Ils gisent là tout habillés de leurs vêtements bleus, poussiéreux et râpés, et attendent qu'ils soient guéris ou morts.

« Presque tous ont la dysenterie, beaucoup la fièvre typhoïde, les autres le choléra; mais comme il est défendu d'avouer la vérité sur l'état sanitaire des ambulances de Kelung, de peur d'effrayer et de décourager tout le monde, on a décoré officiellement toutes ces maladies du bon nom de fièvre algide. C'est un remède bien insuffisant.

« Quant au cimetière de Kelung, il est déjà bien vaste; on y voit plus de 200 monticules de terre qui représentent autant de morts. Chaque tombe est indiquée par une petite croix formée de deux simples branches d'arbres. On n'a ni le temps ni les moyens de faire plus. On ne peut même pas fournir un cercueil à nos malheureux soldats: les planches et les menuisiers n'abondent pas là-bas. On porte le mort tout habillé sur un brancard, il est caché sous une simple couverture: on le dépose dans la fosse, les douze hommes qui l'accompagnent jettent les pelletées de terre, comblent la fosse, présentent les armes, et tout est dit. »

Le *Temps* a reçu du Tonkin le dramatique récit de la mort de deux soldats français:

« Deux soldats de la légion étrangère, poussés par leur esprit d'aventure, quittèrent il y a trois mois leur poste à Hong-Hoa. Ils suivirent longtemps les rives du fleuve Rouge, vivant de chasse et de pêche, sans être autrement inquiétés. Un beau jour, ce-

une lettre d'adieu à M. Benoist sans raconter les scènes dont il venait d'être l'objet, prit la voiture publique et ne reparut jamais dans la contrée.

Ce pauvre policier qui, dans le fond, était un excellent homme, mourut dix mois après les événements que nous venons de raconter.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un deuxième Concert dans les salons de la Mairie, aujourd'hui mercredi 4 février, à 8 heures du soir.

Programme.

1. *Richard Cœur-de-Lion*, fantaisie: Musique municipale.
2. Fantaisie de Servais, pour violoncelle: M. WEBER.
3. Grand air du *Chalet*, chanté par M. X., de Tours.
4. Chansonnette, par M. MARLIAC.
5. *Le Droit du Seigneur*, ouverture: Musique municipale.
6. *Une Larme*, romance pour violoncelle: M. WEBER.
7. *Tarentelle*, romance pour violoncelle: M. WEBER.
8. Scène et stances de *Lakmé*, par M. X.
9. Chansonnette, par M. MARLIAC.
10. *Le Cœur et la Main*, fantaisie: Musique municipale.

pendant, ils se heurtèrent à un poste de Pavillons-Noirs et furent faits prisonniers. Il n'y eut pas d'exécution sommaire, les Pavillons-Noirs pensant sans doute tirer quelques renseignements de ces étranges promoteurs.

« On les conduisit à Lao-Kaï.

« Là, un lieutenant de Lu-Vinh-Phuoc, après les avoir interrogés, exigea d'eux qu'ils lui indiquassent le moyen de fabriquer des cartouches, et il leur déclara qu'à cette condition seule ils auraient la vie sauve. Grand embarras des légionnaires. Ils firent comprendre qu'ils n'avaient jamais eu à s'occuper de cette fabrication et que, d'ailleurs, ils n'avaient aucun des outils nécessaires. Colère du mandarin. Sur-le-champ, l'un des deux déserteurs fut mis à mort sous les yeux de son compagnon.

« On réitéra à celui-ci la même demande, et devant son nouvel aveu d'impuissance le mandarin ordonna son exécution, mais avec des raffinements de cruauté inouïs. Pour toute grâce, le fugitif demanda à écrire une lettre à Hong-Hoa; le chef des Pavillons-Noirs y consentit, eu lui donnant même l'assurance que sa lettre parviendrait à destination. Puis immédiatement l'un des bourreaux lui détacha une oreille d'un coup de sabre.

« Le légionnaire eut la force cependant de prendre une plume et du papier qu'on lui présenta, et malgré son horrible blessure il écrivit le récit de son odyssee. La lettre était adressée au capitaine de sa compagnie. Il n'avait pas achevé qu'il sentit tomber sa seconde oreille.

« Il continua néanmoins à tracer quelques mots donnant les derniers détails de son supplice...

« Une phrase en chinois, écrite par ses bourreaux, compléta le récit interrompu...

« Le prisonnier eut le nez coupé, puis la main gauche et mourut quelques heures après.

« Le mandarin a tenu parole.

« La lettre est parvenue dernièrement à son adresse à Hong-Hoa. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 février.

L'activité est aussi grande aujourd'hui que dans la séance précédente. Mais, comme précédemment, on s'occupe surtout de nos fonds publics.

En effet, les rentes françaises s'inscrivent en progrès sensible: le 3 0/0 à 80.55, l'amortissable à 82.32 et le 4 1/2 à 109.30.

Le Crédit Foncier a un marché excellent à 1,320 francs, son cours de la veille. Sur les obligations de cet établissement, les échanges se continuent avec autant d'animation.

Le public financier se porte avec empressement sur les titres de la Banque d'Escompte qui se maintient à 560.

La Société Générale est recherchée à 487.50.

Nous trouvons l'explication des achats qui se produisent sur ces titres, dans l'augmentation de la valeur du portefeuille, et dans la possibilité de la distribution d'un dividende supérieur à celui de l'an dernier.

Le Rio-Tinto est sans changement, mais accuse de bonnes tendances.

Nous enregistrons une reprise de 2 fr. 50 sur les Chemins Méridionaux, qui à 672.50 ont devant eux une large marge de hausse.

La Banque de Paris monte à 746.

L'Italien a eu un courant très-suivi d'achats qui le porte à 97.90, en hausse de 10 centimes sur hier.

Le Suez est plus lourd à 1,853. Le Panama se cote 483.

Aucune variation à signaler dans le groupe des Chemins français.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

UN EXEMPLE A SUIVRE.

Sous ce titre, on lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*:

Le *Petit Courrier* d'Angers s'est approprié, et nous lui en savons gré, une déclaration de principes publiée par nous, il y a quelques jours, au sujet des conditions dans lesquelles un accord pourrait se faire entre les conservateurs, en vue du salut social.

Cette déclaration se résumait ainsi, en ce qui concerne les futures élections parlementaires:

« 1^o Dans une liste commune, nous réclamons le nombre des places auquel nous avons droit suivant les forces dont nous disposons;

« 2^o Comme nous n'avons ni l'intention ni l'impertinence de discuter les noms des candidats royalistes, nous nous réservons

le droit de désigner nous-mêmes et dans notre complète liberté les noms de nos propres candidats. »

A ce sujet, l'*Anjou*, organe des légitimistes purs de Maine-et-Loire, s'exprime ainsi:

« Nous avons publié l'article de notre confrère pour faire connaître à nos lecteurs l'état de l'opinion publique en Anjou. Mais le *Petit Courrier* aurait tort de craindre que la division pût se glisser parmi ceux qui, depuis longtemps, sont unis pour la défense des grands intérêts religieux et sociaux de notre département. Tout en revendiquant aussi, pour les opinions et les traditions qu'il représente, la part légitime qui devra lui appartenir lorsqu'il s'agira des élections législatives, l'*Anjou* ne cessera, comme il l'a fait jusqu'ici, de travailler à cimenter l'union entre les divers groupes conservateurs. »

Si les conservateurs de toutes les nuances pratiquaient partout une telle politique, à la fois intelligente, équitable, patriotique et féconde, ils auraient vite raison des entreprises révolutionnaires, et le salut de cette société, tant éprouvée et si compromise, ne serait pas douteux.

NOTRE ARGENT.

Le budget tant ordinaire qu'extraordinaire de 1884 avait été fixé par les Chambres à 3,282,000,000 fr. C'était 410 fr. que chaque famille avait à solder pour sa quote-part dans les dépenses publiques.

Cette somme, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, n'a pas paru suffisante à nos ministres. Ils ont fait ajouter 194 millions de crédits supplémentaires, soit une nouvelle surcharge de 24 fr. par famille.

C'est donc 434 fr. qu'a coûté l'an dernier, à chaque ménage français, le bonheur d'être gouverné par M. Jules Ferry et ses amis.

Et nous ne sommes pas au bout.

ECHENILLAGE DES ARBRES.

Avant le 20 février de chaque année, tout propriétaire, fermier, locataire ou colon, administrateur de terrains domaniaux ou communaux, est tenu, sous peine d'amende, de faire écheniller les arbres, haies ou buissons sur les propriétés qu'il occupe ou administre et de faire brûler sur le champ les bourses ou toiles qui en seront tirées. La même obligation est imposée aux ingénieurs pour les arbres dépendant de la grande voirie.

MM. les maires visiteront ou feront visiter, à partir du 4^o mars, tous les terrains garnis d'arbres, de haies ou buissons, pour s'assurer si l'échenillage a été fait exactement.

Dans le cas où les propriétaires ou fermiers auraient négligé de faire l'échenillage dans le délai assigné, MM. les maires et les gardes-champêtres constateront les contraventions par des procès-verbaux, et feront faire l'échenillage, aux dépens de ceux qui l'auront négligé, par des ouvriers qu'ils choisiront. L'exécutoire des dépens sera délivré à ces ouvriers contre les propriétaires ou locataires, par le juge de paix du canton, sur les états de journées ou autres mémoires arrêtés par le maire, et sans que le paiement du montant desdits états ou mémoires puisse dispenser les contrevenants de l'amende encourue.

LIGNE DE LA FLÈCHE A SAUMUR.

M. Raynal, ministre des travaux publics, vient d'adresser la lettre suivante au député de Baugé:

« Vous m'avez transmis, en la recommandant à mon attention, une délibération par laquelle le Conseil municipal de Baugé demande que les travaux de superstruction de la section du chemin de fer de La Flèche à Saumur comprise entre La Flèche et Baugé soient entrepris le plus tôt possible afin que cette section puisse être ouverte à l'exploitation sans attendre l'achèvement de la ligne entière.

« J'ai l'honneur de vous informer qu'après entente avec la Compagnie d'Orléans, il a été décidé que la section de La Flèche à Baugé serait mise en exploitation dès qu'elle serait terminée. J'ai d'ailleurs autorisé la remise de la plate-forme à la Compagnie pour qu'elle procède sans retard à l'exécution de la superstruction. »

Théâtre de Saumur.

LE DÉPUTÉ DE BOMBIGNAC, comédie en 3 actes de M. Bisson, représentée pour la première fois à la Comédie-Française, le 28 mai 1884.

LE CHEVALIER BAPTISTE, comédie en un acte, du théâtre du Gymnase.

Le *Député de Bombignac* a obtenu un très-grand succès à la Comédie-Française, succès d'intérêt, succès de rire, car c'est de la bonne et fraîche gaieté, sans que le moindre mot mal sonnait vienne jeter sa note discordante dans ces trois actes. La mère peut y conduire sa fille, car c'est un monde d'honnêtes gens qui est représenté dans cette charmante pièce.

L'œuvre, qui est très-amusante, roule sur un malentendu du Comte de Chantelaur et de la Marquise de Cernois sa belle-mère, et cette prolongation du malentendu crée des situations qui sont du dernier comique, les caractères sont bien suivis, les scènes bien faites, et l'intérêt soutenu d'un bout à l'autre de la pièce.

Ajoutons que les artistes chargés d'interpréter la pièce à Saumur ont été choisis spécialement par l'auteur, qui a bien voulu lui-même soigner la mise en scène de sa pièce; cela suffira, nous en sommes certains, pour attirer la foule à cette unique représentation.

UN BRUIT.

Certains journaux annoncent, sous toutes réserves, que M. le général de Galliffet pourrait bien prendre prochainement le commandement du 9^e corps d'armée, à Tours, où il a déjà passé trois ans.

CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

Cours Saint-Pierre.

Le 4^e mars ouvre le Concours de la Société Hippique Française. On nous assure que les engagements sont plus considérables qu'en 1884. Les bâtiments sont prêts à recevoir et les Spectateurs et les Chavaux, et tout nous promet une brillante réunion, si le temps veut bien nous être favorable.

Les Cartes de Souscripteurs sont délivrées au bureau même du Concours, Cours Saint-Pierre.

Ces Cartes sont de 20 francs pour les Messieurs et de 10 francs pour les Dames ou Enfants. — Elles donnent droit à l'entrée permanente au Concours pendant toute sa durée, ainsi qu'aux places dans les Tribunes de Souscripteurs.

NIORT.

Mercredi, vers 2 heures 1/2, un terrible accident est arrivé en gare d'Aiffres. Le nommé Jacques Joubert, chef d'escouade à la gare de Niort, se rendait à Aiffres par un train qui conduisait des voitures destinées à la ligne de Ruffec. Joubert s'était placé sur un wagon à plate-forme, lorsqu'arrivé près de la gare d'Aiffres, il perdit l'équilibre et tomba sur la voie, entre les roues des voitures. Huit wagons lui passèrent sur le corps.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ONCLE HÉGÉSIPPE

La lecture de je ne sais plus quelle gracieuse idylle d'un poète grec vint encore stimuler les caprices de la folle du logis. Quel rapport y avait-il entre l'adolescent qui reflétait toutes les grâces de la statuaire antique et le savant obèse perpétuellement courbé sur ses livres? Je ne pourrais le dire; je me laissai aller à ce ridicule rapprochement; le formidable point d'interrogation se dressa devant moi, et, comme si la première fois ma question n'avait pas été entendue, je la renouvelai.

Mon oncle releva la tête et répondit de cette voix calme dont l'intonation ne variait presque jamais :

« La curiosité qui s'applique à la science est une belle chose, Frédéric; dans les autres cas, il faut te mettre en garde contre elle. »

Ce fut tout, mais je me le tins pour dit et compris qu'il fallait laisser le problème à l'état d'équation. Une fois l'espoir d'obtenir une réponse évanoui, ma curiosité se calma, et j'en vins à penser qu'il n'était pas absolument indispensable à mon bonheur de savoir pourquoi mon oncle était resté garçon.

On releva le malheureux chef d'escouade effreusement mutilé et sans vie.

Le train de 4 heures a ramené ses restes à Niort.

Joubert, qui habitait à Niort, au Tattersall, était marié. Il y avait recueilli chez lui une jeune enfant de trois ans, sa nièce, qu'il élevait avec toute la sollicitude d'un père.

La mort de cet honnête travailleur cause les regrets unanimes de tous ceux qui le connaissaient.

LE CROCHETAGE DU COUVENT DE LA RETRAITE, A VANNES.

Nous avons relaté en son temps le crochetage accompli le 9 janvier, au couvent des Dames de la Retraite, à Vannes, sous prétexte de trouver, dans cet établissement, de l'eau qui n'y existait pas, pour éteindre un commencement d'incendie promptement étouffé.

Le *Petit Breton* nous apprend que dans la séance du conseil municipal de Vannes du 28 janvier, le conseil a reçu, des propriétaires du couvent, un mémoire par lequel la Ville est assignée devant les tribunaux, à l'effet de réparer les dommages causés par l'effraction de leur propriété.

Il ressort du rapport présenté par un des conseillers municipaux, que « les ordres » de forcer la porte de la Retraite ont été donnés par le secrétaire général de la Préfecture, avec l'assentiment du Préfet, et par le commissaire de police.

On se souvient que, pendant cette petite opération, où le CALME ADMINISTRATIF n'a pu attendre dix minutes qu'on lui ouvrit la porte, le maire et les adjoints de Vannes cherchaient les clefs des robinets de la conduite d'eau et le fontainier lointain qui les possédait.

Toujours est-il que la Ville paiera le zèle du préfet et de ses agents qui ont ordonné le crochetage. C'est ce qu'une prochaine décision des tribunaux démontrera.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 2 février

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	14 50 à 16 »	10 50 à 11 »
Saumur,	14 50 15 »	9 » »
Baugé,	14 50 15 50	9 » »
Segré,	15 » » »	9 » »
Beaupréau,	14 50 15 »	8 » »
Montfaucon,	14 » 14 50	8 » »
Montrevault,	14 50 15 »	8 » »
Chemillé,	14 » 14 50	8 25 8 75
Champtoceaux,	15 » » »	8 50 » »
Cholet,	» » » »	» » » »
Vihiers,	13 50 14 »	8 » 8 50
Brissac,	14 75 » »	7 50 8 »
Chalennes,	14 50 » »	8 » 8 50
Doué,	14 50 15 »	8 50 » »
A Nantes, blés américains,	de 20 50 à 20 75	
les 100 kilos.		
Les bons blés français valent de	15 50 à 16 »	les 80 kilos.

Malgré la fermeture de la chasse, les personnes qui désirent manger un bon *Civet de*

Des préoccupations plus graves se substituèrent bientôt aux insouciantes fantaisies du jeune âge; j'avais terminé mes études sous l'habile direction de mon oncle; j'étais à ce moment solennel où l'on débute dans une carrière et où l'on commence à se frayer son chemin dans le monde. A cette préoccupation se joignit bientôt l'attente d'un événement qui devait décider de mon avenir; il s'agissait de mon mariage.

J'étais trop absorbé par mes soucis personnels pour songer à autre chose. Le changement qui s'était opéré dans mon caractère était évident à tous les yeux; seul mon oncle ne s'en apercevait pas ou du moins paraissait ne pas s'en apercevoir. Seulement il me raillait parfois sur ma distraction presque aussi grande que la sienne, ou s'étonnait des progrès que je faisais sur le violon.

Il n'insistait pas, et je persévérais dans ma réserve. Ce n'était pas sans me la reprocher. Quel meilleur confident que mon oncle pouvais-je choisir? Mais, s'il m'inspirait une confiance absolue pour tout le reste, je le jugeais très-incompétent sur ces sortes de choses. D'ailleurs, il ne m'encourageait pas à m'expliquer.

On parle souvent du bavardage des vieilles gens et des portières, pourquoi ne cite-t-on jamais celui des jeunes gens? Mon autisme me pesait, le prolonger davantage était au-dessus de mes forces, je résolus de le rompre, croyant obéir aux scrupules

de ma conscience.

J'étais allé passer la soirée chez les parents de Gertrude, je ne crois pas l'avoir encore nommée. Que se passa-t-il d'important ce jour-là? Rien, si ce n'est que les incidents furent plus accentués, que mes espérances mieux encouragées se formulèrent avec une précision inaccoutumée. Il me sembla qu'on affectait de me placer à côté d'elle pour que notre babillage pût se donner librement carrière. On parla des intérêts, des projets de la famille comme si j'avais été en droit de les connaître. Gertrude n'avait jamais été plus enjouée, plus expansive, les phrases les plus banales prenaient pour moi un sens que je saisisais avidement; je suivais le jeu de sa physionomie et croyais y voir le reflet de sentiments qu'elle ne formulait pas. Son regard surtout me ravissait, son regard doux et limpide dans lequel je lisais tant de promesses. J'étais sous le charme. Riant et naïfs souvenirs du printemps de la vie, ils sont loin de moi, mais je ne les évoque jamais sans attendrissement.

CONSEILS ET RECETTES.

LA CONSERVATION DES BOIS.

Des expériences fort intéressantes viennent d'être faites en Allemagne sur la conservation des bois au moyen du sulfate de cuivre et du goudron.

Au printemps de 1874, une palissade fut construite en pieux de 8 à 16 centimètres d'équarrissage; le bois était du bois de pin récemment abattu et encore vert. Il fut immergé pendant deux heures dans une solution bouillante de sulfate de cuivre au 4/0, puis trempé dans l'eau de chaux, afin de neutraliser l'excès d'acidité, et séché.

Ces pieux furent enfoncés de 62 centimètres en terre. Afin d'obtenir une expérience comparative, on en intercala de distance en distance quelques-uns simplement carbonisés à l'extrémité, d'autres qui avaient été plongés dans un bain de goudron.

Cette année, c'est-à-dire dix ans après, les pieux préparés au sulfate de cuivre ont été trouvés intacts et sans autre trace d'altération que quelques fentes provenant de l'éclatement causé par la sécheresse. Les pieux à l'extrémité carbonisée ou goudronnée ont été trouvés, au contraire, entièrement pourris.

Il faut noter qu'il s'agissait là de bois vert. Le même expérimentateur, ayant essayé comparativement le sulfate de cuivre et le goudron sur du bois sec et du bois de flottage, a trouvé que le goudron convenait bien mieux dans ces conditions, car il les pénètre à fond, ce que le sulfate de cuivre ne pourrait pas faire.

Pour les bois verts, en général, l'imbibition au sulfate de cuivre est donc à recommander, avec cette seule condition que la macération dans le bain en ébullition soit très-prolongée, de façon à bien atteindre toutes les parties intérieures du bois.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Écho Saumurois.

Sommaire du 31 janvier :

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: les explosions de Londres; le général Warnet; excursion au monument élevé à la mémoire de Lapérouse; les tremblements de terre en Espagne. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — *Négro* (nouvelle), par Fernand Parabère. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echechs. — Récréations de la famille.

de ma conscience.

Mon oncle, sans faire une réflexion, sans témoigner de surprise, fit monter une bouteille de vin blanc de la Moselle, qu'il ne buvait que dans les grandes circonstances, et prit l'attitude d'un homme qui se prépare à écouter une longue confession.

J'étais un peu confus de la solennité avec laquelle s'ouvrait la conférence, et commençai avec un certain embarras. Mais peu à peu je m'échauffai, je devins éloquent et mis en usage un luxe de métaphores, une richesse d'images qui rendaient témoignage de l'exaltation de mes sentiments.

Mon oncle ne disait rien, mais à travers les nuages qui se dégageaient de sa pipe, je voyais un vague sourire sur sa bonne et bienveillante figure.

Je dois l'avouer, la concision ne fut pas le mérite dominant de mon plaidoyer, il eut cependant le sort de tous les discours si longs qu'ils soient, et j'arrivai à la péroraison.

Quand j'eus fini, mon oncle ne donna aucun signe d'approbation ou de désapprobation. Il se mit à secouer lentement la cendre de sa pipe et se prépara à la bourrier de nouveau. Une seconde pipe après la première, c'était un fait inouï, sans précédent; j'envisai de grands yeux, tout stupéfait d'une pareille infraction à la régularité de ses habitudes.

GRAVURES: Vue générale de la Tour de Londres. — La Chambre des communes, à Westminster-Palace; le siège du speaker. — Intérieur de Westminster-Hall. — M. le général Warnet. — La salle des armures dans la tour Blanche (Tour de Londres). — Intérieur de la chapelle Saint-Jean (Tour de Londres). — L'hiver en Russie: sur la glace. — Australie: démonstration au monument de Lapérouse à Botany-Bay, près Sydney. — Les tremblements de terre en Espagne. — Les livres illustrés: *Nos généraux*, par M. H. Roger de Beauvoir. — M. Léon de Dordodot, vainqueur du tir aux pigeons du Casino de Monaco. — Echechs. — Proverbe à compléter. — Rébus.

Théâtre de Saumur

Tournée artistique. — Répertoire de la Comédie-Française.

Direction, M^{me} D'ASKOFF. — Administrateur, M. DUSART.

JEUDI 5 février

AVEC LE CONCOURS DE

M. PAUL SCHAUB, du Vaudeville. — M^{me} D'ASKOFF, des théâtres de Paris et de Russie. — M^{me} COBLENTZ, de la Comédie-Française. — M^{me} ENGLEBERT, du Gymnase. — M. DARMAND, des Bouffes. — M. DEROY, de la Gaîté. — M. E. LEO, des Variétés. — M. LEBON, du Palais-Royal.

LE DÉPUTÉ DE BOMBIGNAC

Comédie en 3 actes, de M. Bisson.

Représentée la première fois à la Comédie-Française, le 28 mai 1884.

DISTRIBUTION :

Le comte de Chantelaur..... MM. Paul Schaub.
Pintau..... Léo.
Des Vergettes..... Dero.
De Morard..... Darmand.
François..... Lebon.
Hélène..... M^{me} D'Askoff.
La marquise de Cernois..... Coblentz.
Renée de Cernois..... Englebert.

LE CHEVALIER BAPTISTE

Comédie en 1 acte, du théâtre du Gymnase.

Distribution :

Baptiste..... MM. Dero.
Du Tilleul..... Darmand.
Ernest Pitel..... Lebon.
M^{me} du Tilleul..... M^{me} D'Askoff.
Suzette..... Englebert.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 5 février.

Lakmé, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes.

Samedi 7 février.

La PRINCESSE JAUNE, opéra, musique de Camille Saint-Saëns.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Mon oncle, sans faire une réflexion, sans témoigner de surprise, fit monter une bouteille de vin blanc de la Moselle, qu'il ne buvait que dans les grandes circonstances, et prit l'attitude d'un homme qui se prépare à écouter une longue confession.

J'étais un peu confus de la solennité avec laquelle s'ouvrait la conférence, et commençai avec un certain embarras. Mais peu à peu je m'échauffai, je devins éloquent et mis en usage un luxe de métaphores, une richesse d'images qui rendaient témoignage de l'exaltation de mes sentiments.

Mon oncle ne disait rien, mais à travers les nuages qui se dégageaient de sa pipe, je voyais un vague sourire sur sa bonne et bienveillante figure.

Je dois l'avouer, la concision ne fut pas le mérite dominant de mon plaidoyer, il eut cependant le sort de tous les discours si longs qu'ils soient, et j'arrivai à la péroraison.

Quand j'eus fini, mon oncle ne donna aucun signe d'approbation ou de désapprobation. Il se mit à secouer lentement la cendre de sa pipe et se prépara à la bourrier de nouveau. Une seconde pipe après la première, c'était un fait inouï, sans précédent; j'envisai de grands yeux, tout stupéfait d'une pareille infraction à la régularité de ses habitudes.

(A suivre)

L. COLLAS.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE RAIMBAULT.

Par jugement en date du 2 février 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite le sieur Raimbault, négociant en mercerie, demeurant à Saumur, rue de la Comédie.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au jour du jugement.

M. Cottanceau a été nommé juge-commissaire, et M. Bonneau, Louis, ancien greffier, syndic provisoire. (104) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Qui aura lieu le Dimanche 1^{er} Mars 1885, à midi,

En l'étude et par le ministère de M. GAUTIER, notaire,

Une Maison

Située à Saumur, rue Verte, n° 2, Avec cour, remise et vastes servitudes

UN JARDIN

Clos de murs,

Situé à Saumur, rue St-Lazare, en face la gare de la Vendée,

Et contenant environ cinq ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. GAUTIER, notaire, ou à M. Charles FOURNER, propriétaire à Bagneux. (91)

A VENDRE

Une bonne BOUCHERIE, située à Angers, dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. — Bonne clientèle.

A VENDRE

Une MAISON, située à Angers, rue Plantagenet, rapportant quinze cents francs. Placement excellent. Prix fixe : vingt-six mille francs.

S'adresser à l'Indicateur de l'Ouest, 2, rue Saint-Etienne, Angers.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

A LOUER

Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

A CÉDER

ATELIER DE MENUISERIE

Dans les environs de Saumur

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pommes de terre

Hollandaises, Chardon jaunes et Madeleine 1^{re} qualité.

S'adresser au bureau du journal.

MATÉRIEL D'ENTREPRENEUR

Environ 25,000 kilos de rails, 10,000 kilos de coussinets, 14 wagonnets et roues de wagonnets.

BOURJUGE, rue Lenepveu, 13, Angers. (106)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

EUGÈNE PONTNEUF, âgé de 21 ans, demande une place comme nourrice.

S'adresser à Panvigne, commune de Villebernier. (79)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

LE PARC-AUX-CERFS

Par CHARLES JOLIET.

LES AVENTURES D'UN JEUNE

CADET DE FAMILLE

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 52 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE : Au bureau de l'Echo Saumurois.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER
84, Rue Saint-Maur, à PARIS
80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition; Prix: 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et DOUVÉE,

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhésive et lavable, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes

ou en 25 séries à 75 centimes

NE REVIENDRA QU'A 18 fr. 75 AVEC

125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES
la livraison
avec carte coloriée

75 CENTIMES
la série de
5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 FÉVRIER 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	80 40	80 40	Est	786 25	787 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	520	520
3 % amortissable	82 07	82 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1280	1280	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515 25	514	Est	379	380
3 % (nouveau)			Midi	1170	1170	— 1865, 4 %	527	526 50	Midi	378	377 75
4 1/2 %	106 25	106 45	Nord	1677 50	1680	— 1869, 3 %	407	405	Nord	386	387
4 1/2 % (nouveau)	109 17	110 20	Orléans	1365	1365	— 1871, 3 %	394	395	Orléans	383	383
Obligations du Trésor	510	511	Ouest	856 25	857 50	— 1875, 4 %	510	520	Ouest	378	378 50
Banque de France	5160	5140	Compagnie parisienne du Gaz	1555	1570	— 1876, 4 %	519 50	519 75	Paris-Lyon-Méditerranée	380	379 50
Société Générale	480	482 50	Canal de Suez	1855	1852 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528	Paris-Bourbonnais	383	383 75
Comptoir d'escompte	995	995	C. gén. Transatlantique	492 50	495	Obligations communales 1879	457	458	Canal de Suez	575	575
Crédit Lyonnais	543 75	543 75				Obligat. foncières 1879 3 %	453	454 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1317 50				Obligat. foncières 1883 3 %	359 50	360			
Crédit mobilier	270	267 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR						
Heures	Arrivée	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.		
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.	Saumur (départ)	6 05	7 24	9 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
6 heures	55 minutes du matin (s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	4 03	8 00	Chacé-Varrains	7 04	10 10	2 08	5 20	8 48	
9 heures	13 minutes du matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 33	7 59	9 15	4 19	8 08	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 19	10 26	2 16	5 28	8 54	
11 heures	35 minutes du matin, omnibus.	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	4 46	8 24	Montreuil-Bellay (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
13 heures	3 heures du matin, omnibus.													
15 heures	37 minutes du matin, omnibus.													
17 heures	48 minutes du matin, omnibus-mixte.													
19 heures	11 heures du matin, omnibus-mixte.													
21 heures	13 heures du matin, omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,